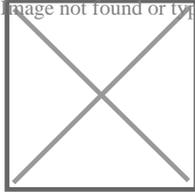


# BAC PRO MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

à Dreux du 01/09/2024 au 30/06/2027



Financé par



Formation initiale

Dreux

Tél : 02 37 62 88 60 - 02 38 49 12 12

Mail : ce.0280022x@ac-orleans-tours.fr

## CONDITIONS D'ADMISSION

**Pré-requis :**

-

**Niveau de sortie :**

Niveau 4 (Bac général, pro ou techno, BP)

## Contenu et programme

**Objectifs :**

### Sécurité publique

Le/la titulaire de la spécialité « Métiers de la sécurité », après recrutement par concours ou sélection, intègre la police nationale, la gendarmerie nationale ou la police municipale.

Les activités qu'il/elle y exerce, relèvent :

- de la police administrative au sein de la police municipale,

- de la police administrative et judiciaire au sein de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» est fonctionnaire d'état ou territorial, militaire ou contractuel de droit public.

Sous contrat de droit public, le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut exercer des activités d'adjoints de sécurité de la police nationale ou de gendarmes adjoints volontaires.

Sous réserve de remplir les conditions définies par la réglementation, le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut se présenter aux concours nationaux :

- de l'administration pénitentiaire,
- de l'administration des douanes.

### **Sécurité civile**

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut, après recrutement par concours ou sélection, exercer le métier de sapeur-pompier professionnel, en qualité de fonctionnaire territorial au sein d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut, après engagement, exercer le métier de sapeur-pompier militaire : brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM), sapeur-sauveteur militaire en unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC).

Dans le cadre d'un engagement citoyen défini par un contrat de droit public, parallèlement à son métier, le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» a reçu la formation qui lui permet d'exercer en qualité de sapeur-pompier volontaire (SPV) dans un SDIS.

### **Sécurité privée**

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut travailler soit dans une entreprise privée de sécurité soit dans un service interne de sécurité d'une entreprise.

Il/elle peut exercer certains métiers de la sécurité privée tels que, agent de sécurité, agent de contrôle d'accès, agent de surveillance, agent de gardiennage, agent de protection physique des personnes, agent de sécurité dans l'événementiel, agent de sécurité incendie.

Il/elle peut également, après avoir suivi et validé des formations complémentaires, exercer des métiers tels qu'agent cynophile, agent de vidéoprotection, agent de sûreté portuaire ou aéroportuaire, convoyeur et transporteur de fonds, agent de sécurité sur sites spécifiques et sensibles.

L'ensemble de ces emplois s'exerce dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté, des principes de déontologie, conformément à la réglementation, ainsi qu'aux procédures et

### **Programme :**

## LES AUTRES SESSIONS

Adresse	Date de sessions	Publics	Financeurs
 <a href="#">Dreux (28)</a>	du 01/09/2025 au 30/06/2028	Public de la formation initiale	

## Informations pratiques

### Organisme responsable :

[Lycée Maurice Viollette](#) - Dreux

### Publics :

- Public de la formation initiale

### Financement :

- Formation scolaire : public

Numéro de session : 389598S / Référence GIP : 19744

Mise à jour le 03/10/2024